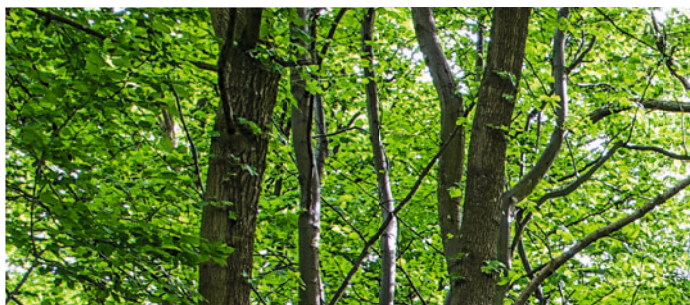


LE DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ DES FORÊTS AU SEIN GÈRE LA SURVEILLANCE SANITAIRE DES FORÊTS

Cette surveillance a pour objectif d'éviter l'émergence ou la propagation de problèmes sanitaires, de mieux comprendre les phénomènes et de constituer la mémoire sanitaire des forêts.

LES RISQUES OBSERVÉS :

- ▶ les problèmes classiques déjà connus historiquement (la processionnaire du pin, les scolytes...)
- ▶ les dépérissements et les affaiblissements des arbres, liés aux changements de l'écosystème (évolution du climat, du sol...)
- ▶ l'introduction de nouveaux parasites, phénomène accentué par la mondialisation des échanges commerciaux (le cynips du châtaignier...)



DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION FRANÇAISES PUBLIQUES ET PRIVÉES EN MÉTROPOLE.

LA SURVEILLANCE SANITAIRE EST ORGANISÉE EN RÉSEAU :



► **une équipe à Paris**, au ministère de l'Agriculture, élabore et coordonne la stratégie nationale ;
des experts nationaux en santé des forêts, en lien avec la recherche, complètent le dispositif ;

► **5 pôles régionaux et interrégionaux** dans les DRAAF*, les services régionaux de l'alimentation (SRAL), animent la surveillance ;

► **230 forestiers de terrain**, les correspondants-observateurs, principalement issus de l'ONF, du CNPF et des services déconcentrés du ministère, prospectent les forêts.



*Directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt.

LES MISSIONS DES CORRESPONDANTS- OBSERVATEURS



correspondant
observateur

Chaque année, les correspondants-observateurs signalent tous les problèmes sanitaires relevés dans les forêts publiques et privées. La palette très large de leurs activités répond à la complexité des problématiques de santé des forêts.

- + Ils sont les interlocuteurs locaux des propriétaires et des gestionnaires pour tout problème sanitaire.
- + Ils aident au diagnostic et à la compréhension des problèmes.
- + Ils mettent en œuvre des suivis spécifiques sur les problèmes sanitaires les plus dommageables aux forêts.
- + Ils surveillent l'introduction et la propagation d'organismes nuisibles exotiques et envahissants pour protéger les forêts de ces nouveaux ravageurs.
- + Ils veillent au quotidien en relevant tous les problèmes sanitaires qu'ils constatent pour mieux comprendre leurs impacts sur la forêt et pour mieux mesurer les dommages qu'ils occasionnent.



Contacts des pôles régionaux et interrégionaux

Département de la santé des forêts (DGAL, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Paris)

dsf.sdqspv.dgal@agriculture.gouv.fr

Pôle Régional Auvergne Rhône-Alpes de la santé des forêts (SRAL Auvergne) dsf.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr

Pôle Interrégional Sud-Ouest de la santé des forêts (SRAL Aquitaine) dsf-so.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Pôle Interrégional Nord-Ouest de la santé des forêts (SRAL Centre-Val de Loire) dsf-no.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr

Pôle Interrégional Sud-Est de la santé des forêts (SRAL PACA) dsf-se.draaf-paca@agriculture.gouv.fr

Pôle Interrégional Nord-Est de la santé des forêts (SRAL Lorraine) dsf-ne.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr

Antenne Bourgogne-Franche-Comté de la santé des forêts dsf.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr